



Centre de Gestion
de Meurthe & Moselle
Missions obligatoires



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Réunion du jury d'admissibilité

**Concours interne Lieutenant 2^e classe de sapeurs pompiers
professionnels – session 2021**

Lundi 28 juin 2021

Ordre du jour

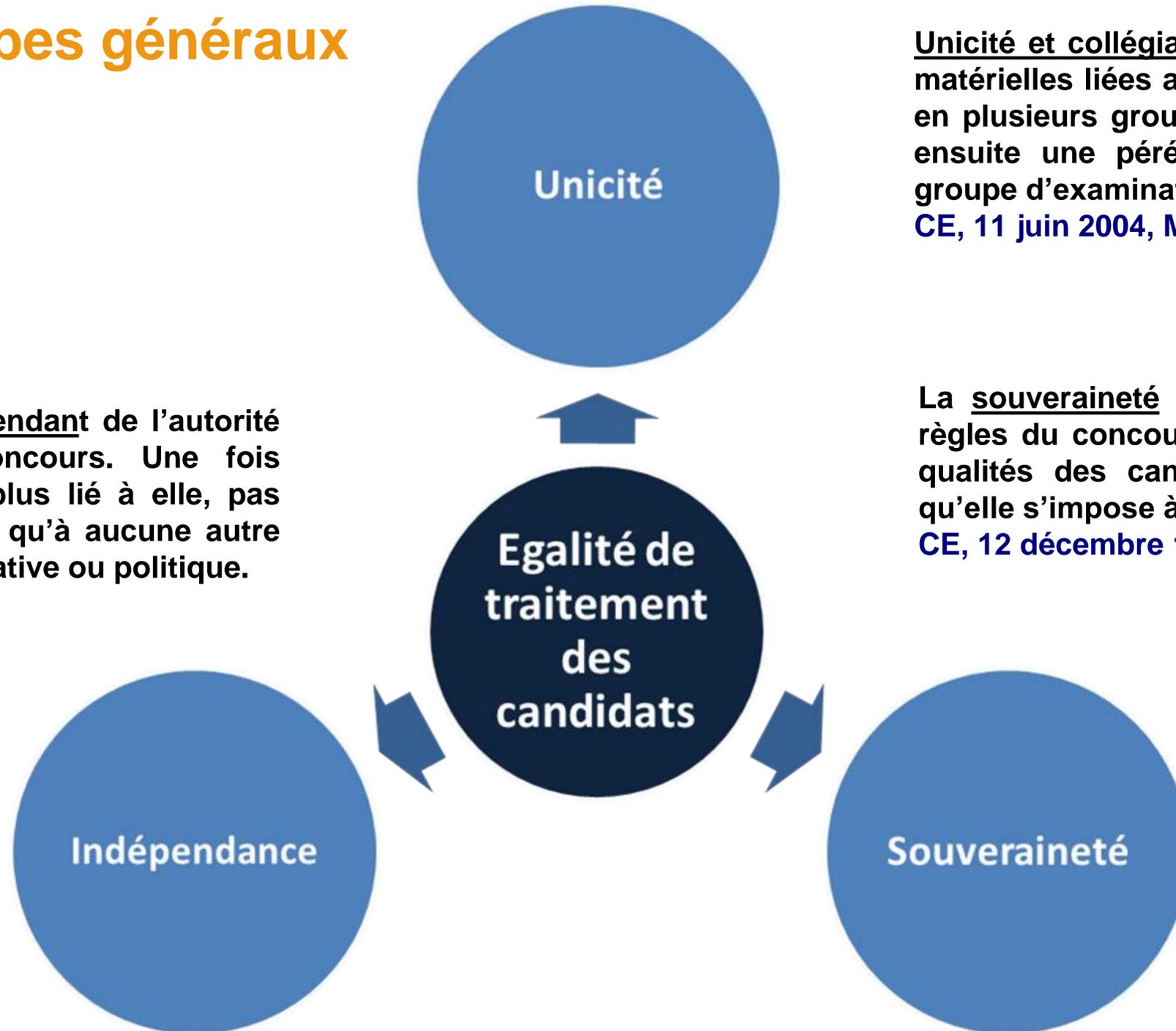
Introduction : les attributions du jury

1. Compte-rendu des opérations relatives à l'organisation au concours
2. Examen des incidents constatés et délibération
 - a) Incidents constatés lors des épreuves écrites
 - b) Incidents constatés pendant la correction des copies
3. Etablissement de la liste des candidats admissibles

Introduction: les attributions du jury

► Principes généraux

Le jury est indépendant de l'autorité organisant le concours. Une fois nommé, il n'est plus lié à elle, pas plus, en principe, qu'à aucune autre autorité administrative ou politique.



Unicité et collégialité n'interdisent pas que, pour des raisons matérielles liées au nombre de candidats, le jury se subdivise en plusieurs groupes d'examineurs, à condition qu'il opère ensuite une péréquation des notes attribuées par chaque groupe d'examineurs

CE, 11 juin 2004, Maurin et Masson

La souveraineté du jury signifie que, dans le respect des règles du concours, l'appréciation portée par le jury sur les qualités des candidats est juridiquement incontestable et qu'elle s'impose à tous, candidats comme administration.

CE, 12 décembre 1984, Foresti

Introduction: les attributions du jury

► Rôle du jury dans le cadre du concours interne, suite aux épreuves écrites

Assurer la police de l'examen

- Statue sur les faits constatés lors des épreuves écrites ou lors de la correction des copies.
- Elimine certains candidats, le cas échéant.

Arrêter la liste des candidats admissibles

- Fixe le seuil d'admissibilité
- Elimination des candidats ayant obtenu une note inférieure à 5/20
- Elimination de fait des candidats absents à l'épreuve écrite

1. Compte-rendu des opérations relatives à l'organisation du concours interne

Eléments d'information relatifs

- a. à **l'organisation** du concours
- b. au **profil des candidats**
- c. aux **résultats** des candidats

Eléments d'informations relatifs à l'organisation du concours

4/12/20

- Arrêté du 2 décembre 2020 portant ouverture d'un concours interne de lieutenant de 2e classe de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2021

21/12 au
29/01/21

- Préinscription sur le site internet du Centre de Gestion

08/02/21

- Date limite de dépôt du dossier d'inscription (cachet de La Poste faisant foi)

21/12 au
04/03/21

- Instruction des 2420 dossiers d'inscription
- 381 demandes de reconnaissance de qualification professionnelle (RQP)

16/03/21

- Commission RQP

23/03/21

- Réunion du choix des sujets

21/04/21

- Arrêté portant liste nominative **des candidats admis à concourir au concours interne de LT2 SPP – 2021 (2392)** *3 désistements, 14 avis def rqp, 11 hors délais + 22 pour incomplétude de dossier,*
 - *RQP : 381 dossiers (290 accords, 14 rejets, 77 sans objet)*
 - *Incomplétude de dossiers (347 courriers de demande de pièce dont 240 pour pb de qualification, 107 pour pb administratifs)*
 - *22 rejets pour incomplétude de dossiers (18 pour pb de qualification dont 3 avec zéro justificatif, 5 pour pb administratifs)*

27/04/21

- Epreuves écrites

Du 03/05 au
08/06/21

- **Correction** des copies et **harmonisation** des notes

28/06/21

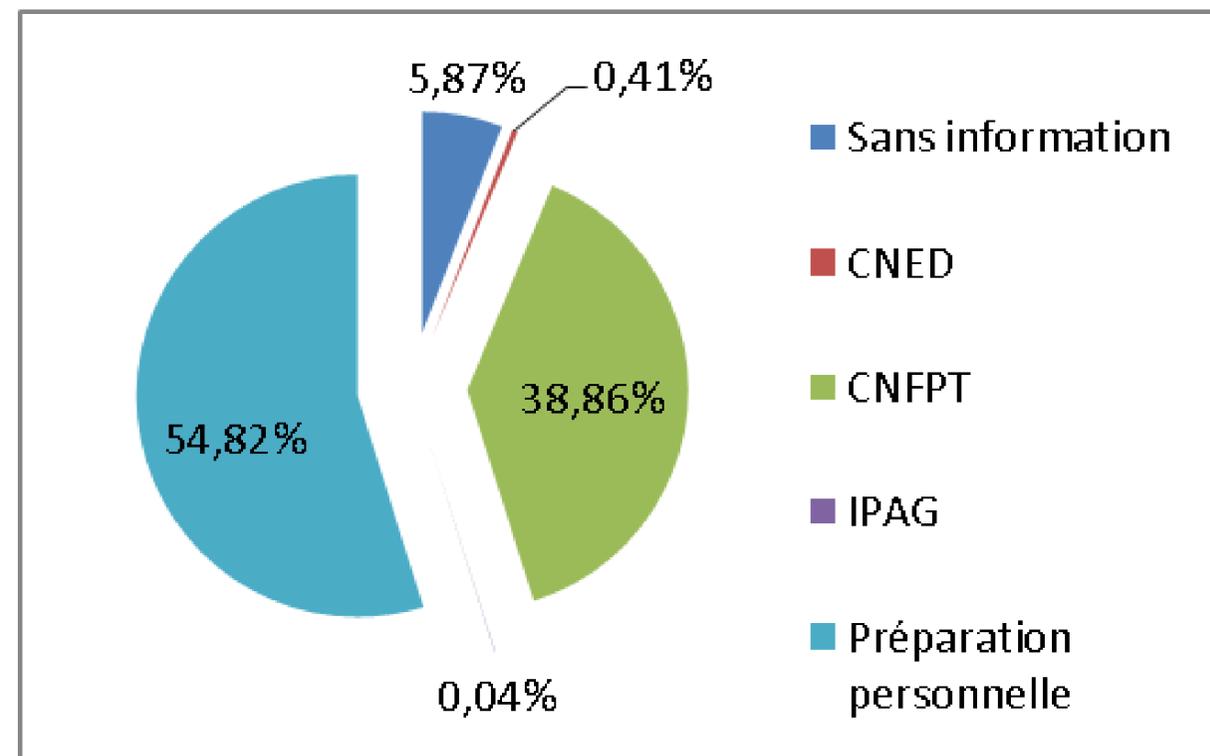
- Réunion du jury d'admissibilité

b) Éléments d'information relatifs au profil des candidats

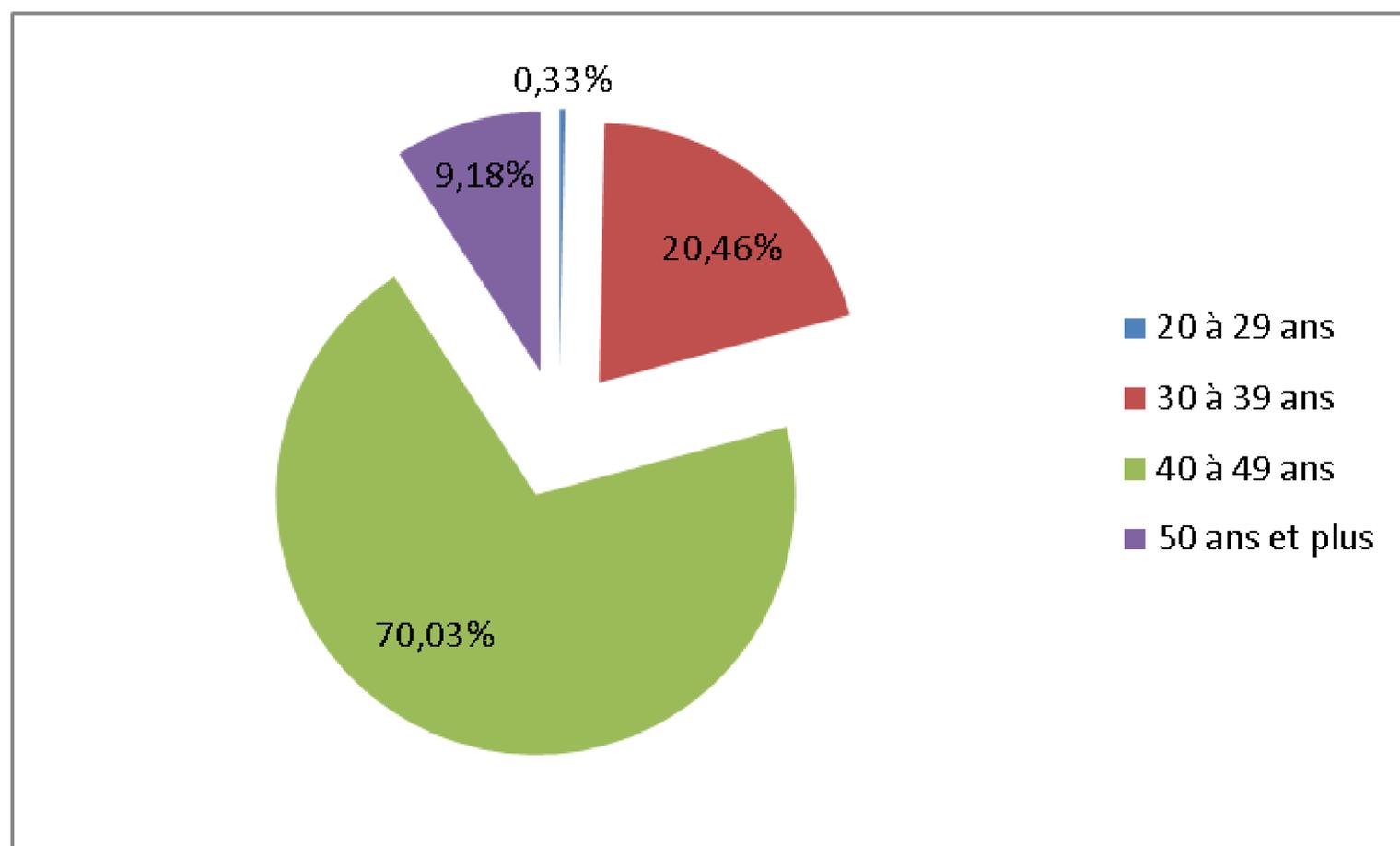
➔ Répartition des candidats admis à concourir au concours par site d'épreuves

SITE D'ÉPREUVES	NOMBRES DE CANDIDATS INSCRITS		
	HOMMES	FEMMES	TOTAL
CHASSIEU (69)	760	29	789
RENNES (35)	676	25	701
NANCY (54)	651	23	674
HAUTE CORSE	85	3	88
GUADELOUPE	37	4	41
GUYANE	37	5	42
MARTINIQUE	27	1	28
REUNION	15	0	15
MAYOTTE	13	1	14
TOTAL	2301	91	2392

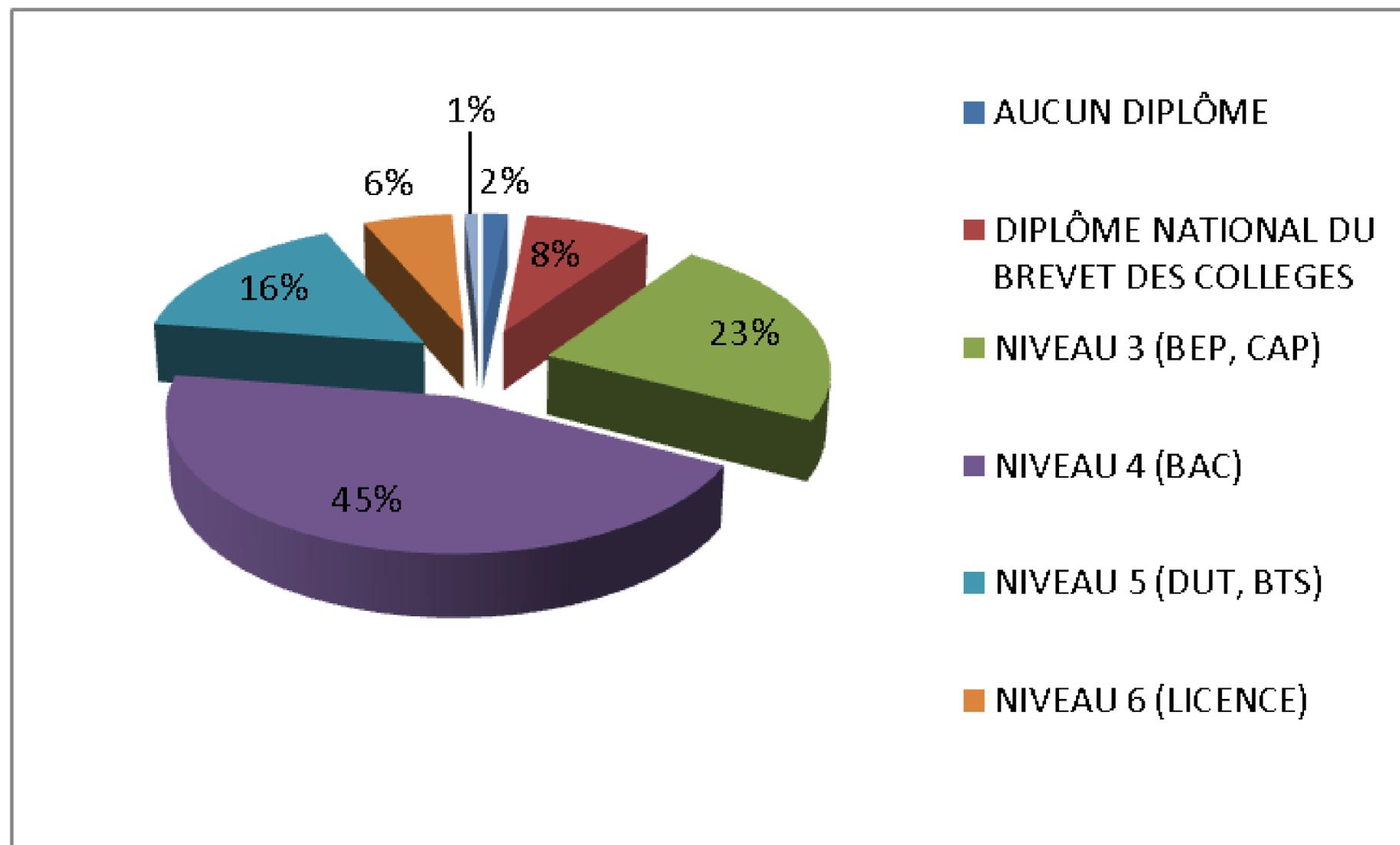
→ Répartition par préparation suivie (informations recueillies à l'étape de la préinscription)



→ Répartition par tranche d'âge (informations recueillies à l'étape de la préinscription)



→ **Répartition par niveau de diplôme** (informations recueillies à l'étape de la préinscription)



c) Éléments d'information relatifs aux résultats des épreuves écrites

SITE D'ÉPREUVES	NB DE CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR/ NB DE CANDIDATS PRESENTS					
	HOMMES CONVOQUES	HOMMES PRESENTS	FEMMES CONVOQUEES	FEMMES PRESENTES	TOTAL CONVOQUES	TOTAL PRESENTS
CHASSIEU* (69)	760	620	29	25	789	645
RENNES (35)	676	548	25	23	701	571
NANCY (54)	651	533	23	17	674	550
HAUTE CORSE	85	65	3	1	88	66
GUADELOUPE	37	31	4	4	41	35
GUYANE	37	29	5	4	42	33
MARTINIQUE	27	23	1	0	28	23
REUNION	15	11	0	0	15	11
MAYOTTE	13	11	1	0	14	11
TOTAL	2301	1871	91	74	2392	1945

Soit un taux d'absentéisme de 18,81 %

c) Éléments d'information relatifs aux résultats de l'épreuve écrite de la note d'analyse

► Correcteurs et moyennes

Rédaction d'une note d'analyse/20				
BINOME DE CORRECTEURS	NB DE COPIES	MOYENNE GENERALE	NOTE LA PLUS HAUTE	NOTE LA PLUS BASSE
25	1945	9,89	18,13	0

SUJET

Vous êtes le lieutenant de 2^{ème} classe Alpha, en poste au SDIS YY en qualité d'adjoint au chef de Centre d'Incendie et de Secours PANACHE, commune d'une importante agglomération.

Le CTA a reçu de nombreux appels pour signaler un incendie dans l'entreprise chimique BACO dans la zone industrielle 1. Les sapeurs-pompiers ont été mobilisés pour faire face à cette intervention. Le feu a été maîtrisé après plusieurs heures, aucune victime n'est à déplorer sur le site. Pendant cette intervention, le feu a généré un important panache de fumée. Le maire de la commune voisine a décidé de confiner un quartier pour protéger les habitants des effets des fumées d'incendie sans en informer le COS.

Suite à cette intervention, le Préfet a été avisé du confinement d'une partie de la population de cette commune, le Directeur départemental vous demande de rédiger une note d'analyse. Dans un premier temps, vous rappellerez les faits et présenterez les différentes situations d'exposition aux risques liés aux fumées d'incendie pour la population en vous appuyant sur votre expérience professionnelle. Dans un second temps, vous formulerez des propositions qui, d'une part, faciliteront la prise en compte des risques liés aux fumées par les commandants d'opérations de secours et qui, d'autre part, permettront de sensibiliser les maires et les populations face à ce type de risques.



c) Analyse pédagogique de l'épreuve

⇒ Note d'analyse - 3 heures – coefficient 2

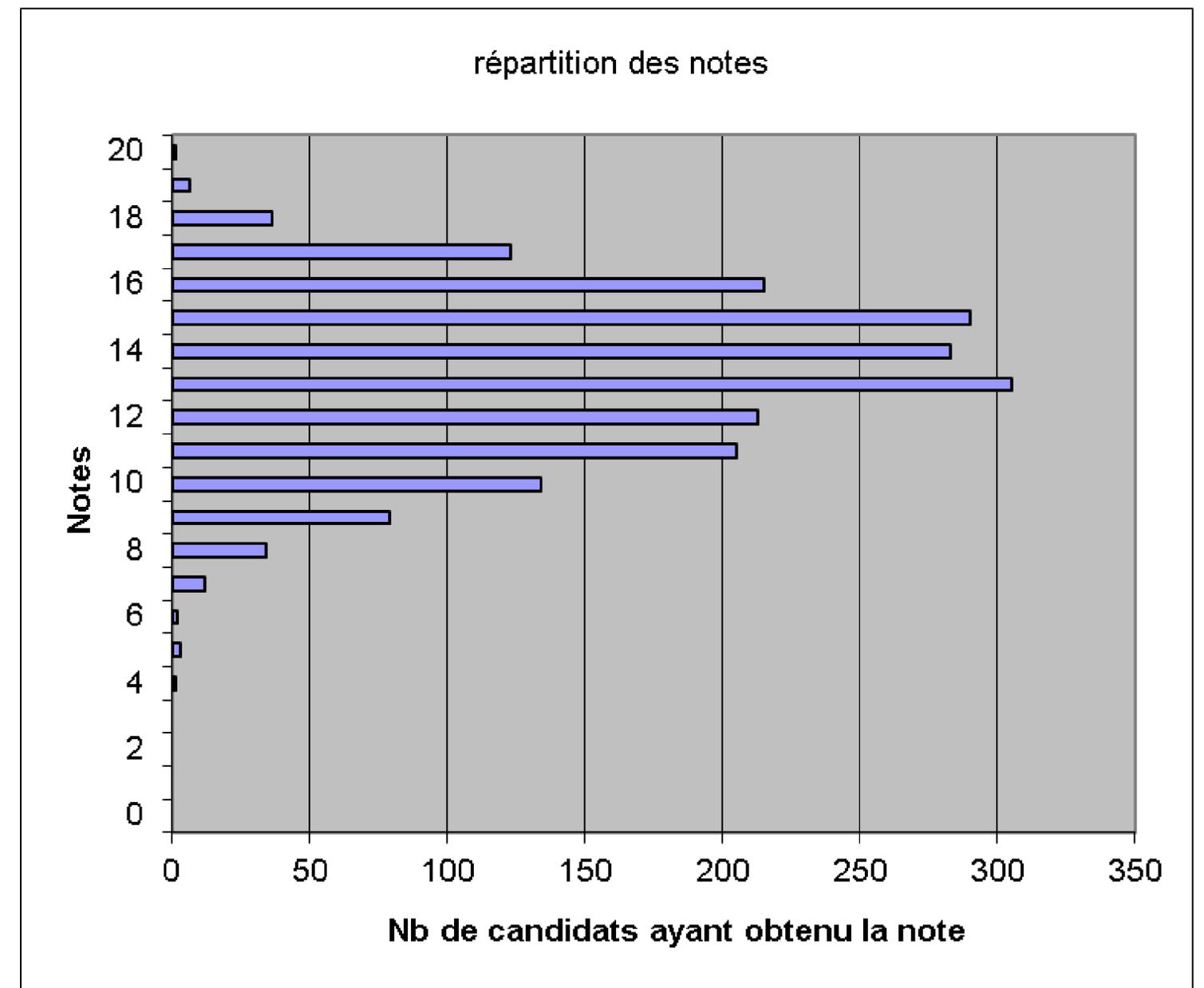


FORCES DES CANDIDATS	FAIBLESSES DES CANDIDATS	CONSEILS AUX CANDIDATS
<p>Le format de l'épreuve est acquis</p> <p>Le sujet étant d'actualité, les candidats semblaient plutôt bien sensibilisés à la problématique des fumées d'incendie.</p> <p>Bonne connaissances globales de l'exercice ,</p> <p>Respect des règles de construction de la note d'analyse,</p> <p>Sur la forme les candidats présentent quasiment tous des copies avec un timbre et des parties et sous parties apparentes.</p>	<p>Les rendus restent éloignés des besoins réels d'un supérieur hiérarchique qui compterait s'appuyer sur ce travail</p> <p>Très peu se placent en qualité de Lieutenant de 2^e Classe dans leur devoir.</p> <p>La capacité rédactionnelle des candidats est très moyenne. Outre l'écriture qui rend certains devoirs illisibles, les fautes d'orthographe sont monnaie courante</p>	<p>Multiplier les entraînements en situation réelle (durée 3h sur un sujet inconnu) Lecture des actualités des SDIS pour développer une culture professionnelle la plus large possible</p> <p>Bien se préparer afin d'être dans la posture d'un officier capable de produire un travail conséquent et réfléchi destiné à améliorer les opérations de secours qui sera présenté au directeur ou à son supérieur hiérarchique.</p> <p>Porter une attention particulière à l'orthographe dans la préparation du concours car un officier sera inéluctablement amené à écrire à ses supérieurs hiérarchiques ou à des services extérieurs.</p>

c) Éléments d'information relatifs aux résultats de l'épreuve écrite des QCM

QCM	Nb de candidats présents	Moyenne	Note la plus haute	Note la plus basse
1942		13,86	20/20	4,75/20

Note	Nb candidats	Cumul
4	1	1
5	3	4
6	2	6
7	12	18
8	34	52
9	79	131
10	134	265
11	205	470
12	213	683
13	305	988
14	283	1271
15	290	1561
16	215	1776
17	123	1899
18	36	1935
19	6	1941
20	1	1942



c) Analyse pédagogique de l'épreuve

⇒ QCM

Les questions ayant obtenu moins de 33% de bonnes réponses

9 Êtes-vous d'accord avec ces propositions ?

- A) Il existe du Bas, Moyen et Haut Foisonnement
- B) le Taux d'application s'exprime en L/mn/m²
- C) La Concentration est égal : $C = \text{émulseur} // \text{solution moussante}$
- D) Le Foisonnement est égal : $F = \text{volume de Mousse} // \text{Émulseur}$

A	22,3
B	1,39
AB	20,13
AC	10,04
ABC	22,3
AD	5,25
ABD	4,33
ACD	5,15
ABCD	5,87

25 Qui préside le conseil de discipline pour l'audience d'un SPP ?

- A) le DDSIS
- B) Le PCASDIS
- C) Le Directeur des ressources humaines
- D) Un magistrat professionnel

A	16,58
B	53,96
C	3,4
D	23,12

26 Qui signe l'arrêté de recrutement d'un lieutenant de 2e classe ?

- A) Le DDSIS
- B) Le PCASDIS
- C) Le Préfet
- D) Le responsable des affaires administratives et financières (RAAF)

A	5,51
B	46,09
AB	3,55
C	24,87
BC	16,89

c) Analyse pédagogique de l'épreuve

⇒ QCM

Les questions ayant obtenus moins de 33% de bonnes réponses

28 Le grand secours est ?

- A) Un plan de secours dans un ERP
- B) Un moyen de secours pour les théâtres
- C) Un dispositif d'extinction pour une scène
- D) Un départ pour accident ferroviaire

@	1,24
A	7,72
B	29,66
C	29,87
BC	17,61
D	12,67

36 Qui arrête un plan ORSEC ?

- A) Le Préfet du département
- B) Le Préfet de région
- C) Le Préfet de Zone
- D) Le Préfet de Police de Paris pour l'IDF

A	27,6
B	3,24
AB	1,49
C	9,06
AC	6,75
ABC	4,17

D	1,29
AD	17,77
BD	1,29
ABD	2,16
CD	4,99
ACD	8,86
ABCD	10,14

37 La fonction publique territoriale est organisée en ?

- A) Corps
- B) Filières
- C) Cadres d'emplois
- D) Fonctions

B	40,63
C	18,43
BC	27,29
D	2,63
CD	2,21
BCD	5,56

3. Etablissement de la liste des candidats admissibles

Conformément aux dispositions des articles 54, 55 et 56 du décret n° 2020-1474 du 30 novembre 2020 fixant les modalités d'organisation des concours et examens professionnels des cadres d'emplois de sapeurs-pompiers professionnels :

« Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20. Chaque note est multipliée par le coefficient correspondant »

« Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admissibilité entraîne l'élimination du candidat. »

« Le jury détermine le nombre total des points nécessaires pour être admissible et, sur cette base, arrête la liste des candidats autorisés à se présenter aux épreuves d'admission. »